



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Institut français de Naplouse

Question écrite n° 12064

## Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la fermeture de l'Institut français de Naplouse. L'Institut français de Jérusalem - antenne de Naplouse - fonctionnait parfaitement depuis 1987, date de sa création. L'Institut, symbole de la culture française dans la région et promoteur exclusif de la francophonie dans le nord de la Cisjordanie, est un lieu emblématique. Muni d'une bibliothèque, dispensant des cours en français, il organise par ailleurs des expositions et des projections. 350 élèves se voient aujourd'hui interdire de terminer leur programme de formation et refuser une nouvelle année dans l'établissement. En effet, le ministère des affaires étrangères a décidé brutalement d'arrêter l'activité de l'Institut le 31 juillet 2018. Les motifs invoqués sont liés à une question d'organisation, mais des explications techniques ne peuvent pas être suffisantes. Car l'enjeu est à la fois politique, diplomatique et symbolique : l'accès à la culture et à la langue française est en jeu. Surtout, l'organisation interne ne présentait pas de difficultés particulières : 350 élèves, un autofinancement à 40 %, 30 ans d'existence. Certes, il existe trois autres Instituts français présents en Palestine. Mais c'était l'unique en Cisjordanie du Nord. Désormais, plus aucune représentation française n'existe dans cette région. Localement, c'est la culture française et la francophonie même qui sont mises en danger. 2018 est l'année de la Saison France-Israël, une collaboration entre les états qui axe sur l'innovation, la création et la jeunesse. En Palestine, la fermeture du site est un symbole de renoncement à l'activité francophone. La coopération française est à deux vitesses, au détriment de la Cisjordanie et de sa population. M. le député rappelle qu'il est impératif de maintenir un engagement fort pour la francophonie et la culture française, y compris dans les territoires palestiniens. « L'homme n'est pas fait pour construire des murs mais pour construire des ponts ». L'Institut français était, par la culture qu'il proposait à la population locale, un de ses ponts reliant la France et la Palestine. Le Gouvernement français a décidé de clore cette relation, sans explication convaincante. Aussi, il souhaite apprendre de sa part quelles sont les raisons de la fermeture de cet institut.

## Texte de la réponse

La France œuvre résolument au dialogue et à la recherche d'une paix juste et durable pour les peuples palestinien et israélien. Fondée sur la solution des deux Etats, Israël et la Palestine vivant dans la paix et la sécurité au sein de frontières reconnues, avec Jérusalem pour capitale des deux Etats. C'est pourquoi elle soutient la constitution d'un futur Etat palestinien viable, à travers une aide budgétaire d'un montant cumulé de 214 millions d'euros depuis 2008. L'engagement de la France se concrétise également par l'ampleur de son action humanitaire et d'aide au développement en Palestine. La France se mobilise pour répondre à l'urgence humanitaire, en apportant une aide aux populations vulnérables de zone C, de Jérusalem-Est et de Gaza, et notamment aux communautés menacées ou victimes, de démolitions et de déplacement forcé. À ce titre, l'Agence française de développement, qui dispose d'un bureau à Jérusalem, a engagé 385 millions d'euros depuis sa première intervention dans les Territoires palestiniens en 1998, pour subventionner des projets structurants et des projets "d'urgence". L'action de la France s'appuie enfin sur la force de son réseau culturel, constitué par l'Institut français de Jérusalem et ses quatre antennes, à savoir Jérusalem-Est, Jérusalem-Ouest, Ramallah et Gaza – où elle est le seul pays occidental à avoir un établissement culturel -, ainsi que sur l'Alliance

française à Bethléem. Il s'agit, notamment, pour elle, d'entretenir un dialogue constant avec la société civile et, plus particulièrement, la jeunesse palestinienne. La fermeture de l'antenne de l'Institut français de Naplouse au 31 août 2018 répond à une exigence de meilleures conditions sécuritaires et de plus grande efficacité de l'action de la France. Elle n'implique pas un arrêt des activités culturelles menées en Cisjordanie, mais participe d'une réorientation de celles-ci en faveur d'une approche "hors les murs", qui permettra de renforcer sa collaboration avec des partenaires locaux, comme l'université An-Najat, et avec des associations, pour la mise en œuvre d'un programme complet d'activités culturelles et linguistiques. En contrepartie, le Centre culturel franco-allemand de Ramallah voit ses moyens renforcés de façon à piloter cette approche pour l'ensemble de la Cisjordanie. Le dispositif de coopération et d'action culturelle de la France dans les Territoires palestiniens demeure sans égal, en Cisjordanie comme à Gaza. Il est doté de moyens importants : le service de coopération et d'action culturelle dispose de vingt-sept ETP sous plafond d'emplois ministériel et d'une enveloppe de 2 065 868 d'euros, en hausse de 3,2 % en 2018 en dépit d'un contexte budgétaire contraint. L'inauguration du Lycée français international de Ramallah en octobre 2017 marque bien la volonté de la France de conforter sa présence dans la région, et non de se désengager.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12064

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 septembre 2018](#), page 7922

**Réponse publiée au JO le :** [18 juin 2019](#), page 5616